

RÈGLEMENT DE LA FOIRE AUX JOUETS 2025

Organisée par Guyancourt Accueil

Mail : guyancourt.accueil@free.fr

site : www.guyancourt-accueil.fr/

- I. **Présentation de la Foire** : Guyancourt Accueil, association loi 1901, organise samedi 15 novembre 2025, de 9h30 à 16h00, la Foire aux Jouets.
Elle se déroulera Espace Joseph Kosma, 5 Place Jacques Brel, Quartier des Garennes, 78280 Guyancourt
- II. **Réserver un emplacement**
L'emplacement sera délimité par une table mise à votre disposition ainsi que 2 chaises.
Les tarifs de l'emplacement:
Pour les guyancourtois : **10€** Pour les non-guyancourtois: **15€**

Les réservations se feront par courrier auprès de Guyancourt Accueil. Les places seront attribuées par ordre chronologique d'arrivée du dossier complet et conforme. Le dossier devra impérativement être parvenu au plus tard **le samedi 8 novembre 2025**. Aucune réservation ne sera prise en compte sans la totalité des pièces demandées (voir ci-dessous). Aucun remboursement pour absence ou désistement ne sera effectué.
- III. **Horaires** : les exposants seront accueillis dès 8h30 et devront être installés avant 9h30, heure d'ouverture au public. Dès 9h30, la place ne sera plus réservée si l'exposant n'est pas arrivé.
Il est demandé aux exposants de rester sur leur stand jusqu'à la fin de la manifestation.
- IV. **Responsabilité** : Les jouets exposés et leur vente sont sous l'unique responsabilité de leurs propriétaires. L'association Guyancourt Accueil ne peut en aucun cas être tenue responsable des litiges, tels que pertes, casses, vols, pannes ou autres.
Le stand doit être impérativement tenu par une personne majeure tout au long de la journée. Les exposants sont tenus de laisser leur emplacement propre au moment de leur départ.
- V. **Les ventes interdites** : l'exposant s'engage à ne pas vendre de produits alimentaires, (y compris les confiseries et les boissons), d'armes en tout genre (petits plombs, balles de caoutchouc, Airsoft ou autres), ni de vêtements. Chaque article doit-être complet, propre et en bon état de fonctionnement.
- VI. **Annulation de la manifestation** : En cas d'annulation de la FOIRE AUX JOUETS par décision des autorités compétentes, les exposants seront remboursés intégralement. Les exposants ne pourront évoquer aucun préjudice à l'encontre de l'organisation.
- VII. **Engagement** : par l'acceptation de ce règlement, l'exposant atteste sur l'honneur :
 - ne pas être commerçant
 - ne pas avoir participé à plus de deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article 8321-9 du code pénal)
 - ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310 2 du code du commerce)
- VIII. **Respect du règlement** : L'exposant s'engage à respecter ce règlement dès son inscription.
- IX. **Confirmation** : Vous recevrez un mail de confirmation de votre réservation.

Les jouets non vendus pourront être remis à la maison de quartier Kosma, qui les distribuera ensuite aux plus démunis pour Noël.

Pour m'inscrire à la foire aux jouets, je m'engage à fournir :

- | | |
|--|--|
| ☐ Copie recto/verso de la carte d'identité | ☐ Bulletin d'inscription rempli (voir au dos) |
| ☐ Règlement de la Foire aux Jouets signé | ☐ Chèque pour paiement de l'emplacement |
| ☐ Une attestation sur l'honneur pour la vente au déballage | |
| ☐ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour bénéficier du tarif guyancourtois | |

Fait à....., le

Signature obligatoire, précédée de la mention « Lu et approuvé » :



Bulletin d'inscription

Foire aux Jouets

Samedi 15 NOVEMBRE 2025 de 9h30 à 16h00

**Espace Joseph Kosma, Place Jacques Brel,
Quartier des Garennes, 78280 Guyancourt**

Fournir une photocopie de sa carte d'identité recto - verso

☐ Guyancourtois (10€) ☐ Non Guyancourtois (15€)

EN LETTRES MAJUSCULES

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

MAIL : TELEPHONE :

Je joins :

- Un chèque d'un montant total de € à l'ordre de Guyancourt Accueil.
- la photocopie de ma carte d'identité recto – verso.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (pour les guyancourtois)
- L'attestation sur l'honneur signée pour la vente au déballage
- Le règlement lu, daté, accepté et signé avec la mention « Lu et approuvé » (voir au verso de ce document).

Dossier complet à envoyer, avant le samedi 8 novembre, à l'adresse suivante :

Anne CASSOT Présidente de Guyancourt Accueil

22 rue Darius Milhaud, 78280 GUYANCOURT

Droit à l'image : Je soussigné(e) : Nom Prénom

Autorise l'Association Guyancourt Accueil à utiliser et à diffuser à titre gratuit et exclusif des photographies me représentant ainsi qu'à exploiter ces clichés pour l'illustration et la communication interne, papier et Internet.

Fait à, le

Signature, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Pour tout renseignement :

mail : guyancourt.accueil@free.fr Tél : 06 68 09 38 07